



Résolution CGT-INRA contre le projet de la Constitution européenne

Fait à St Cyr l'École, le 22 octobre 2004.
Document consultable sur l'intranet INRA : www.inra.fr/intranet-cgt/
Sur internet : www.inra.cgt.fr

Dans la continuité du combat mené par notre Confédération contre le traité de Maastricht et les directives prises en application, le Syndicat National CGT-INRA se prononce pour que la CGT se déclare publiquement, et au plus vite, pour le « Non » au projet de Constitution Européenne.

Nous considérons symptomatique que le préambule de ce projet de constitution précise d'emblée que *« les 25 chefs d'Etat se déclarent résolus à poursuivre l'œuvre accomplie dans le cadre des traités instituant les communautés européennes et de traités sur l'Union européenne en assurant la continuité de l'acquis communautaire »*. Il s'agit ainsi de poursuivre et d'amplifier les politiques mises en application dans toute l'Europe en particulier depuis le traité de Maastricht et notamment :

- le pacte de stabilité et les critères de convergence, impliquant la réduction forcée des budgets publics et de l'emploi public,
- les politiques de déréglementation et de privatisation (France Télécom, EDF-GDF, La Poste,...) au nom de la « libre concurrence »,
- le démantèlement du service public, notamment au travers de la mise en place des Services d'Intérêt Général (SIG),
- la soumission des programmes de recherche et d'enseignement aux stricts besoins du patronat européen,
- le laminage des droits sociaux (Casse de nos droits en matière de retraite, de Sécurité Sociale,...) contre lequel nous avons combattu ces dernières années.

La nouvelle Constitution européenne permettrait d'accélérer ces mesures et interdirait toute législation nationale plus favorable, puisque le droit européen serait supérieur au droit français. Les conditions de sa révision (unanimité des états) rendent de fait impossible toute remise en question d'une politique économique et sociale qui a déjà causé des ravages dans de nombreux pays développés et en développement.

Nous déplorons donc que le comité exécutif de la C.E.S. des 13-14 octobre 2004 se soit prononcé pour le « oui » à cette Constitution. A cette occasion, la délégation CGT s'est abstenue en indiquant attendre le résultat de la consultation engagée au sein de la Confédération. Faut-il s'en tenir à une telle position alors que les zéloteurs d'une Europe libérale, totalement déréglementée, s'appuient sur la prise de position de la CES pour indiquer que le mouvement syndical dans son ensemble serait favorable à cette Constitution ? **Nous estimons nécessaire de lever toute ambiguïté et souhaitons que la Confédération CGT se prononce clairement, et au plus vite, pour le « NON » à la Constitution Européenne.**